Avis d'information aux actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Livret Bourse Investissement (ISIN : FR0000287955)

Nous vous informons que NATIXIS ASSET MANAGEMENT a décidé, à compter du 10 octobre 2016, de procéder à la mise en place d'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative – dite « swing pricing » - sur l'ensemble des actions de cette SICAV.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs actions de la SICAV, les coûts liés aux transactions effectuées à l'actif de cette SICAV en raison des mouvements (souscriptions/rachats) au passif de celle-ci. Il a pour but de protéger les actionnaires, qui demeurent dans la SICAV, contre l'effet de dilution[1] de ces coûts, qui impactent la performance de la SICAV, en leur faisant supporter le moins possible ces coûts. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Natixis Asset Management a opté pour le modèle dit de « swing pricing avec seuil de déclenchement ». La protection ne se déclenche donc qu'à partir d'un certain seuil prédéterminé qui tient compte du solde net de souscriptions/rachats, évalué en pourcentage de l'actif net de la SICAV. Un facteur d'ajustement, appelé « swing factor », est ensuite appliqué afin d'ajuster la valeur liquidative à la hausse en cas d'entrées nettes, ou à la baisse en cas de rachats nets.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative de la SICAV qui est communiquée. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement. Il est également précisé que la volatilité de la valeur liquidative de la SICAV peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La mise en place du « swing pricing » ne génère pas de coûts supplémentaires pour la SICAV : le mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différents entre les actionnaires[2]. Les paramètres de « swing pricing » sont confidentiels et non communicables.

Les autres caractéristiques de la SICAV demeurent inchangées.

La documentation de cette SICAV, (DICI, le prospectus et règlement) décrivant l'ensemble des caractéristiques, sont disponibles auprès de Natixis Asset Management et sur le site www.nam.natixis.com. Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés, sur simple demande écrite, auprès de : NATIXIS ASSET MANAGEMENT, Direction « Service Clients », Immeuble Grand Seine, 21, quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13 ou par e-mail adressé à : nam-service-clients@am.natixis.com

[1] La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe

[2] Charte de Bonne Conduite pour le Swing Pricing et les Droits d'Entrée et de Sortie Ajustables Acquis aux Fonds, AFG, 2016.